

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 3 mois 6 mois 1 an
 25 fr. 40 fr. 70 fr.
 Autres départements
 3 mois 6 mois 1 an
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
 Compte postal :
 5399 TOULOUSE
 Les abonnements
 se paient d'avance
 Changement
 d'adresse : 1 franc

50^c

Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
 Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
 Directeur : A. COUESLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité
 ANNONCES JUDICIAIRES 1 fr. 90
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 3 fr.
 RÉCLAMES 3^e page (- de -) 4 fr.
 2^e page (- de -) 6 fr.

50^c

POUR LE PROUVER !

Avant que de mourir, il fera encore du mal, le bolchevisme, cette bête féroce ! La civilisation qu'il hait et qu'il avait espéré de détruire par sa victoire, il essaiera de l'abîmer, de lui faire payer son échec aussi durement que possible. Gardons-nous de ses sursauts désespérés.

Il avait pourtant si bien préparé les voies à la Révolution universelle qui devait lui livrer l'Europe bouleversée ! En France, où le bolchevisme avait poussé ses espions jusqu'au pouvoir central, on sait le degré de puissance et de pénétration qu'avait atteint son organisation de destruction sociale. Notre défaite en fut la première conséquence, tandis que triomphaient les pays qui s'étaient les premiers protégés du mal communiste.

A présent, depuis la campagne de Russie, il est facile de comprendre ce que devait être la suite du plan bolcheviste et comment il devait se dérouler pour la conquête de l'Europe épiquée par cette guerre que Moscou a tant contribué à rendre inévitable. On n'a pas besoin de réfléchir longuement pour deviner à quoi était destiné ce formidable matériel guerrier que les gouvernants moscovites avaient secrètement fabriqué et accumulé. Ils attendaient l'heure favorable pour lancer leurs énormes masses d'hommes sur des nations fatiguées, incapables de résistance et qui auraient dû subir leur ignoble tyrannie et leur domination abjecte !

Les temps n'ont pas marché comme avaient prévu ces prophètes ! Les bolchevistes en sont réduits à se défendre au lieu d'attaquer. C'est pourquoi, tandis qu'ils sont assaillis dans leur forteresse centrale, on les voit s'efforcer de provoquer dehors des diversion, de susciter chez nous des désordres, d'empêcher la continuation de l'œuvre réparatrice commencée par le gouvernement du Maréchal, de créer des difficultés entre lui et les autorités d'occupation et de soulever si possible des désordres qui pourraient s'étendre et se propager, qui sait ? jusqu'à d'autres territoires !

Dès les premiers attentats terroristes nous avons écrit ici même qu'ils étaient certainement l'œuvre d'agents provocateurs, de mercenaires à la solde de l'étranger, ceux que pendant la Révolution française on appelait « les agents de Pitt et de Cobourg » et qu'on sait être aujourd'hui ceux de Churchill et de Staline.

Dans son Message adressé aux Français de la zone occupée, avec une émotion douloureuse et une incomparable force d'accent, le Maréchal a dénoncé les coupables et le but des actes criminels dont ils sont les auteurs.

Ils frappent des Allemands, mais ce sont des Français qu'ils tuent. Ces crimes que glorifient les radios de Moscou et de Londres ont beau se couvrir d'un voile patriotique, ces assassins ne pourraient que déshonorer la France au lieu de la servir. Ils ne sont pas des actes de soldats, mais de bandits !

Le Maréchal a bien su dire que les Français, les vrais, ont l'habitude d'affronter leurs adversaires sur des champs de bataille, mais non pas de les guetter la nuit, au coin des rues, le rigolo ou le surin au poing !

Et tandis qu'on se réjouit à Moscou des mesures de répression prises par les autorités d'occupation et qu'on essaye d'exploiter le mécontentement de la population, nous pouvons et nous devons continuer d'affirmer que celle-ci ne peut pas être tenue pour responsable de faits qu'elle réprouve formellement ! C'est en nous groupant tous autour du Maréchal que nous le prouverons !

Emile LAPORTE.

Echos

Pourquoi pas au cinéma ?

A propos de spectacles, il est peut-être temps de risquer une suggestion qu'un lecteur nous demandait de faire et que la représentation dont il est question plus haut nous a rappelés.

C'est un fait que le théâtre public accepte sans difficulté des disciplines particulières qu'on n'essaye pas de lui imposer ailleurs. Au théâtre, il ne fume pas. C'est admis depuis toujours. Personne n'a idée d'allumer une cigarette pendant le spectacle et les plus enrégés fumeurs n'y pensent même pas.

Pourquoi n'a-t-on pas édicté cette règle au cinéma où l'on fume même la pipe et où la fumée, pourtant est aussi gênante que dans une salle de théâtre. Il a été dit que les exploiters de cinémas avaient vu là un moyen d'attirer chez eux une clientèle désireuse de n'être pas gênée ! Mais il est bien sûr que si l'interdiction de fumer était appliquée partout, cela ne les priverait pas d'un seul spectateur. Et que l'envie de fumer disparaîtrait en entrant au cinéma comme en entrant au théâtre, simplement parce qu'on saurait qu'il n'y a pas moyen.

Et qui sait si la période de restriction tabagique où nous sommes ne serait pas bien choisie pour une mesure qui serait agréable à tous les spectateurs non fumeurs — les quels sont tout de même de beaucoup les plus nombreux !

La répression communiste

La Cour spéciale de Paris, chargée de la répression des menées communistes, a prononcé une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, deux condamnations à 15 ans de travaux forcés, deux à 5 ans de prison et 100 francs d'amende.

INFORMATIONS

Le ravitaillement en vin

Le Journal Officiel publie une loi datée du 13 septembre et relative au ravitaillement de la métropole en vins pour la campagne 1941-42. Aux termes de cette loi, toutes les disponibilités en vins des récoltes 1941 et antérieures, excédant les besoins de la consommation familiale, y compris les stocks commerciaux, sont placés sous le contrôle du ministère de l'Agriculture et du secrétariat d'Etat au ravitaillement. Les quantités de vins disponibles seront vendues par les producteurs, achetées et enlevées par le commerce et le cas échéant, par les particuliers, au moyen de bons d'achat. Le modèle de ces bons sera fixé par les instructions d'application.

Les Etats-Unis et la guerre

De nombreux indices laissent entrevoir que M. Roosevelt demandera la révision de la loi de neutralité la semaine prochaine. Les fonctionnaires de l'administration, qui poussent le président dans cette voie, recommandent notamment l'élimination des clauses empêchant les navires américains d'entrer dans les ports belgiques ou les zones de guerre. Le sénateur Connally a déclaré que la loi de neutralité sera sérieusement amendée. Elle pourrait être complètement abrogée, a-t-il ajouté, si elle ne contenait des clauses désirables, telles que le contrôle des exportations de munitions par le gouvernement.

L'Angleterre et la Finlande

Selon une information officielle, le gouvernement britannique a fait savoir à la Finlande que si les forces de ce pays continuent à envahir des territoires purement russes, la Grande-Bretagne sera obligée de traiter la Finlande, maintenant et après la guerre, comme un pays ennemi. On ajoute que si la Finlande cessait au contraire la lutte et retirait ses troupes sur ses frontières d'avant la première guerre russo-finlandaise, la Grande-Bretagne serait prête à faire le nécessaire pour que les relations entre les deux pays soient améliorées.

Vers de nouvelles opérations en Afrique du Nord

L'expert militaire du Popolo d'Italia prévoit que les mouvements anglais qu'on observe actuellement à Djarraboub, Siva et Koufra, sont des symptômes d'opérations de très grande importance. Le journal rappelle que l'on approche de la saison favorable aux grandes actions militaires en Afrique.

11 navires anglais coulés

Des sous-marins ont attaqué à l'ouest de l'Afrique, un convoi de 12 navires se rendant en Angleterre. Malgré une puissante escorte de destroyers, le convoi a été détruit. Seul un vapeur de petit tonnage a pu s'échapper. 11 navires, jaugeant au total 78.000 tonneaux, ont été coulés.

Sur la côte orientale d'Ecosse, l'aviation allemande opérant de jour, a obtenu des coups au but sur des sections de voies ferrées. Des avions de combat ont attaqué, la nuit dernière, le port de Douvres.

La Bulgarie n'est pas en état de guerre

La presse roumaine s'élève contre les informations de source étrangère, d'après lesquelles le roi Boris se serait rendu, ces jours derniers en Allemagne, et aurait eu des entretiens avec le chancelier Hitler et les principaux chefs militaires allemands, touchant une participation active de la Bulgarie à d'imminentes opérations militaires de grande envergure.

La conscription pour les femmes en Angleterre

Le rédacteur politique de l'agence Reuter écrit : « Il y a tout lieu de penser que le gouvernement britannique va établir la conscription pour les femmes. En effet, un grand nombre de jeunes femmes se livrent à un travail intéressant à la défense nationale et peuvent remplacer les hommes valides qui seraient mobilisés. »

EN PEU DE MOTS...

— Une mesure de résidence forcée a été signifiée à M. Emile Lisbonne, ancien ministre et ancien sénateur de la Drôme.

— Un étudiant de 19 ans, de Mérimac, ayant proféré publiquement dans un cinéma des propos outrageants à l'égard du Maréchal, a été condamné par le tribunal correctionnel de Bordeaux, à 6 mois de prison.

— L'Officiel publie un décret réglementant, en ce qui concerne les Juifs, la profession d'architecte.

— On annonce que la Grande-Bretagne a demandé à l'Afghanistan, d'expulser les ressortissants allemands qui se trouvent sur son territoire.

— Dimanche 28 septembre, le Maréchal Pétain, accompagné de l'amiral Darlan, inaugurerait solennellement la foire de Lyon où une large part a été faite à l'artisanat.

— Un troisième convoi de 1.200 prisonniers inaptes libérés est arrivé à Compiègne.

Échos du Monde...

Salut, ô fiers sommets pyrénéens !

Une chaleur étouffante en ce mois de septembre particulièrement beau crée à Toulouse une atmosphère nostalgique... On s'évade vers l'air pur des montagnes. Et le samedi au départ, le lundi à l'arrivée, la gare Matabiau connaît une affluence extraordinaire. On fuit la « ville rose » pour quarante-huit heures. J'ai suivi le mouvement pour revoir, moi aussi, les « fiers sommets pyrénéens » chantés par le poète, et que j'aime tant ! La campagne se déroule sous nos yeux, fertile et peuplée de troupeaux ; de dindons au plumage clair, d'oies éfarouchées sous la garde d'enfants joyeux, de bœufs paisibles au pelage argenté presque blanc, et de vaches bretonnes allaitant nonchalamment leurs petits, en ruminant, placides.

Et nous voici dans le petit train à « espigos » démodés livrent au regard leurs grains jaunes vifs. Les vignes se teintent de rouge, et on aperçoit les grappes qui brunissent sous le soleil éblouissant. Le train parcourt la plaine de Murat vers Montréjeau. Au loin, on aperçoit les premiers contreforts des Pyrénées noyées dans une poudre d'or qui irradie la lumière du couchant...

Le matin mûrit, de-ci de-là, des « espigos » démodés livrent au regard leurs grains jaunes vifs. Les vignes se teintent de rouge, et on aperçoit les grappes qui brunissent sous le soleil éblouissant. Le train parcourt la plaine de Murat vers Montréjeau. Au loin, on aperçoit les premiers contreforts des Pyrénées noyées dans une poudre d'or qui irradie la lumière du couchant...

Le matin mûrit, de-ci de-là, des « espigos » démodés livrent au regard leurs grains jaunes vifs. Les vignes se teintent de rouge, et on aperçoit les grappes qui brunissent sous le soleil éblouissant. Le train parcourt la plaine de Murat vers Montréjeau. Au loin, on aperçoit les premiers contreforts des Pyrénées noyées dans une poudre d'or qui irradie la lumière du couchant...

Le matin mûrit, de-ci de-là, des « espigos » démodés livrent au regard leurs grains jaunes vifs. Les vignes se teintent de rouge, et on aperçoit les grappes qui brunissent sous le soleil éblouissant. Le train parcourt la plaine de Murat vers Montréjeau. Au loin, on aperçoit les premiers contreforts des Pyrénées noyées dans une poudre d'or qui irradie la lumière du couchant...

CHRONIQUE DU LOT

Journée du Prisonnier de guerre de Saint-Céré

La journée du prisonnier de guerre, organisée par la « Diane du Quercy », avec l'appui de la Légion des combattants, sous la présidence de M. Bézagu, Préfet du Lot, assisté de M. Deleau, sous-préfet, aura lieu le dimanche 28 septembre à Saint-Céré.

Programme

11 heures : réception de M. le Préfet du Lot, par le bureau de la « Diane du Quercy », la municipalité, la Légion des combattants et la jeunesse du canton, sur la place de la République.

11 h. 1/4 : salut aux couleurs.

11 h. 20 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts, par un fils de prisonnier. (Marseillaise par la Chorale de Saint-Céré).

11 h. 30 : Grand-Messe chantée pour les morts des deux guerres, avec le concours de la musique municipale, de l'Union chorale de Saint-Céré et de M. G. Haulbert, de l'Opéra.

M. Bézagu, préfet du Lot, prendra la parole au Foyer municipal, au cours de la matinée artistique.

Matinée et soirée artistique

à 15 heures, sous la présidence de M. Bézagu, préfet du Lot.

Souhait de bienvenue par le chef d'escadron Jean Barges, président de la « Diane du Quercy ».

Conférence par le commandant Calméjane-Course, Juge au Tribunal de Gourdon, récemment rapatrié d'Allemagne, qui parlera de la vie des prisonniers dans les camps.

Concert avec l'Union chorale de Saint-Céré. M. G. Haulbert, violoncelliste de l'Opéra et des concerts Pasdeloup, M. Roland Lafon, ténor. M. Four, comique trouper. M. Elie Lafon, ténor.

Soirée à 21 heures, même programme.

Prix des places : premières : 12 francs. Secondes : 8 francs. Location ouverte pour la matinée : Librairie Vertuel. Pour la soirée : Librairie Pechreil.

CAHORS

POUR LES COLIS DE PRISONNIERS

De la Croix-Rouge : Le délégué de la Croix-Rouge Française pour le département du Lot reçoit mensuellement un approvisionnement de denrées destinées à la constitution des colis pour prisonniers.

Celles-ci sont expédiées aux Comités cantonaux de la Croix-Rouge chargés de les répartir contre remboursement à des groupements communitaires agréés par le Délégué départemental. De cette façon, il est facile à tous de se procurer les denrées nécessaires pour les colis.

Malheureusement dans certains chefs-lieux de canton, il n'a pu encore être rencontré des personnes dévouées consentant à assumer cette charge susceptible cependant de plus grands bienfaits à l'égard de nos prisonniers.

Le délégué fait, une fois de plus, appel au dévouement de tous pour que cette lacune soit comblée.

Les intéressés pourront, en attendant, s'adresser au canton le plus voisin pourvu d'un centre de distribution ou, à défaut, au Comité de la Croix-Rouge Française, 8, rue Jean-Vidal, à Cahors.

Nécrologie

Nous apprenons avec tristesse la mort d'Elie Cayla, président de l'Amicale des garçons de Café de Cahors.

Il y a peu d'années il quitta le Café Tivoli où il avait servi pendant 24 ans dans l'estime et la sympathie familière des clients. Il alla à Caussade prendre la suite d'un Café-Restaurant, qu'il sut faire prospérer. C'est là qu'il est mort, âgé seulement de 46 ans, et en plein labeur, avant de pouvoir goûter un repos bien gagné.

Nous tous d'ici, de Cahors, amis et clients, nous saluons avec regret la dépouille mortelle de celui que nous appelions familièrement « Elie » en des temps plus heureux.

A sa veuve, et à sa fille, récemment mariée à un ingénieur, à eux même mariée à un ingénieur, nous adressons nos bien vives condoléances avec nos sincères regrets.

Ecole ménagère et professionnelle

Les cours de l'école professionnelle et ménagère de Cahors (à Cabessut), reprendront le 15 octobre 1941.

Etant donné l'afflux d'un très grand nombre de demandes le registre d'inscriptions sera clos très prochainement.

Les familles qui désirent faire admettre leurs jeunes filles à cette école ont intérêt à adresser d'urgence leur demande. Tous les cours sont gratuits.

L'école reçoit des externes et des internes. Des bourses peuvent être accordées aux familles nécessiteuses. Les principales matières enseignées sont : enseignement général, enseignement ménager, coupe, couture, lingerie, modes, etc...

Admission des élèves en sixième

Mme la Directrice du lycée de jeunes filles et l'administration du lycée de garçons, ont l'honneur d'avisier les familles qu'un examen d'entrée en classe de sixième aura lieu, dans chacun de ces établissements, le samedi 4 octobre à 8 h. (Appel à 7 h. 45).

Cet examen, uniquement réservé aux candidats qui, pour une raison majeure, n'ont pu se présenter en juillet dernier, comprend : 1. Une dictée avec questions ; 2. Un compte-rendu de lecture ; 3. Des opérations d'arithmétique accompagnées de problèmes simples d'application du système métrique.

Chemin de fer

M. Astre, chef de gare à Figeac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} octobre 1941.

Il est remplacé par M. Pillet, qui vient de Montmorillon.

MESDAMES,

Ne charez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfissable Hulla-Purifleur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatigue la cliente et ses cheveux ; une hulla végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfissable Hulla-Purifleur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfissables 4, rue M^{rs} Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

ETAT-CIVIL

du 19 au 26 septembre 1941

Naissances

Fréjaville Christiane, Allées Fénélon.
 Bru Eliane, 12, bd Gambetta.
 Albiac Michel-Louis, rue Wilson.
 Mass André, rue Wilson.
 Singlande Odette, rue Wilson.
 Singlande Ginette, rue Wilson.
 Ramon Alain, rue Wilson.

Publications de mariages

Albert Albert, cuisinier et Miroulet Fernand, s.p.
 Perceau Jean, garde-mobile et Fabianelli Charlotte, couturière.

Mariages
 Paulet Joseph, mécanicien et Suzanne Elève, modiste.
 Reynier Paul, mécanicien et Pechberty Raymond, couturière.
 Oulier Adam, cultivateur et Bonnet Claire, cultivatrice.

Décès

Raynal Paul, 45 ans, à Bégous.
 Vinge Anasthasie, 81 ans, rue Wilson.
 Darrieuot Marie-Chaire, 3 ans, avenue Chamberlain.
 Arnaud Fernand, instituteur en retraite, 52 ans, rue Emile-Zola.

Bons d'aliment pour le bétail

Les listes des bénéficiaires de bons d'aliment pour le bétail (mois de septembre), sont affichées aux emplacements habituels.

Les contingents affectés à la commune sont de : tourteaux, 800 kg., son 600 kg., aliments complets, 600 kg.

Tout bon non retiré à la date du 20 octobre prochain sera annulé.

Renouvellement de sépultures

M. le maire de la ville de Cahors rappelle à ses administrés que la section n° 17 dans laquelle des inhumations ont été faites du 1^{er} août 1936 au 5 janvier 1937, va être affectée à de nouvelles sépultures. Il invite en conséquence, les familles intéressées à enlever avant le 1^{er} octobre 1941 les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai les corps seront enlevés et qu'elles ne seront plus admises à soulever des difficultés ou réclamations quelconques.

Enfant brûlé vif

Le jeune Gabriel Roussille, de Pisseloup (commune de Gorse), âgé de 3 ans, profitant de l'absence de ses parents, s'approcha du feu qui se communiqua à ses vêtements. Le pauvre enfant fut transformé en torche vivante.

A ses cris, son frère, l'abbé Roussille, professeur au petit séminaire, accourut, éteignit les flammes.

Le pauvre enfant était dans un état effrayant. Transporté à l'hôpital de St-Céré, il reçut les soins les plus dévoués, mais ils furent inutiles. L'enfant expira le lendemain dans d'atroces douleurs.

Blessé par un chasseur

Un groupe de jeunes chasseurs de Souillac, se trouvant dans les combes de Bramefond et gravissailent un coteau, lorsque l'un d'eux aperçut une pièce de gibier qui se dirigeait vers un fourré. Il tira.

Hélas ! derrière le fourré se trouvait le jeune Jean Vincent, 18 ans, et ce fut lui qui reçut une partie de la charge à la cuisse droite.

Des secours aussitôt lui furent portés par les chasseurs qui le transportèrent chez M. le docteur Soulaourop.

M. le docteur Soulaourop donna au jeune blessé les soins nécessaires par son état qui, heureusement, sera sans gravité.

Quelques jours de repos suffiront à son complet rétablissement.

Blessé par une tuile tombée du toit

Mardi après-midi, le jeune Raoul Nouaillac, 13 ans, demeurant rue du Château-du-Roi, se trouvait devant l'immeuble numéro 11, lorsque, tout à coup, il s'affaissa.

Une tuile détachée du toit dudit immeuble avait atteint le pauvre enfant à la tête.

Très gravement blessé, il fut transporté à l'hôpital où on constata qu'il avait une fracture du crâne.

L'état du jeune blessé est grave.

PALAIS DES FÊTES

Samedi 27, dimanche 28 septembre, en soirée, à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Arletty, Dalio, Annie Ducaux, Erick von Stroheim dans un film de Bernard Deschamps

TEMPÊTE

En complément : Les Iles d'Or (documentaire). — Actualité française.

AUX VENDEURS DE NOIX ET CHATAIGNES

On nous communique : Le commerce des noix et châtaignes, devant être prochainement l'objet d'une réglementation particulière, les expéditeurs, négociants et autres commerçants intéressés qui n'auraient pas été questionnés directement par le Bureau départemental des fruits et légumes, sont invités à faire connaître à ce bureau : 1° Les quantités exactes en kgs de leurs achats de noix durant les saisons 35-36 ; 36-37 ; 37-38 ; 38-39. 2° Les mêmes renseignements pour les mêmes années de références, pour les châtaignes. Ces renseignements devront nous parvenir pour le 5 octobre au plus tard au Bureau départemental des fruits et légumes, maison de l'Agriculture, Cahors.

Le marché... gratuit !

Mercredi matin, sur la place du Marché, les agents de service avaient leur attention attirée sur les allées et venues d'une femme âgée, qui, un panier suspendu au bras, s'arrêtait devant les divers étalages de légumes, de fruits mis en vente. Quand autour de ces étalages étaient groupés plusieurs acheteurs la femme s'approchait, se penchait sur les corbeilles, et pendant que la vendeuse était occupée avec un client, elle saisissait du légume, du fruit, les plaçant dans son panier sans payer, évidemment, et allait vers un... autre étalage... Les agents intervinrent au moment où elle opérait à un étalage et la conduisirent au Commissariat de police où elle avoua son trafic de faire provision de légumes et fruits sans bourse délier.

Légumes et fruits furent saisis et portés à l'hôpital-hospice et procès-verbal a été dressé à l'indélicat acheteuse. Propriétaires, Agriculteurs Adressez-vous MAISON BONNAVE Grains En face la Halle, CAHORS Achat : Blé, avoine, maïs, orge pommés et terre Vente : Avoine, blés de semence Tous les engrais N'hésitez pas à souscrire des contrats d'élevage de porcs

Portefeuille volé sur une bicyclette Mme Brunet, demeurant rue Martin-Bandiel, déposait son vélo, rue des Cadourcens. Elle le laissait seul quelques minutes. A son retour, elle constatait que le portefeuille qu'elle avait placé dans la sacoche du vélo avait disparu. Elle portait plainte au Commissariat. Les soupçons se portaient sur une nommée Marie Delsol, 74 ans. L'agent Courdès partit à sa recherche et la trouva demi-heure après le vol dans l'église St-Barthélémy. Il l'invita à le suivre au Commissariat.

En chemin, prétextant que sa jarretière ne tenait pas, la dame Delsol pénétrait dans le couloir d'un immeuble et prestement dissimulait sous une poubelle, un portefeuille. L'agent avait vu le geste et saisit le portefeuille. Interrogée par M. Reilhac, commissaire de police, la femme Delsol avoua avoir dérobé le portefeuille qui contenait une somme de 120 francs et une plaque de bicyclette.

La femme Delsol a été mise en état d'arrestation.

25 kg. de bois égalent 10 litres d'essence. La longue expérience qui est à la base de la construction du Gazogène Imbert est pour vous la meilleure des garanties. Patented de l'Automobile, mêmes conditions qu'à l'usine. Renseignements et démonstrations chez le concessionnaire exclusif : ARTIGALAS, 111, Bd Gambetta.

Eleveurs - Négociants Pour la fourniture de vos aliments Elevage et engraissement sous contrats, demandez les produits MAGDA des Etablissements VIALARS. Vendeur Grossiste régional : P. LAMBERT, à Cahors, T. 90 Facilité de livraison à domicile Logement en sacs papier Renseignements sur demande

Les Sports

FOOT-BALL ASSOCIATION

Foot-ball club cransacois (1) bat stade cadurcien (1), par 4 buts à 2. Sous un soleil un peu chaud, s'est ouverte la saison de foot-ball devant un public clairsemé. Les stadistes partis un peu vite dès le début menaient à la mi-temps par 2 buts à 0, mais les cransacois ayant fait jeu égal, ont retré leur nette supériorité en 20 minutes.

Les Cadurciens s'écroulaient et concédaient 4 buts dans les 20 dernières minutes, dont un marqué par leur arrière. Les Cransacois, mieux au point que les stadistes, ne laissèrent à ceux-ci aucun loisir et l'on vit un homme émerger des 22 : le demi-centre cransacois Strauss. Avec lui l'ailler gauche, auteur de trois buts et l'avant-centre se mirent en évidence.

Au stade, manque d'entraînement et d'homogénéité, ce qui s'explique en début de saison. Se signalèrent en première mi-temps : Bach, Ramon, Cazalens et Xaurm.

Arbitrage large de M. Crassac.

STADE CADURCIEN

Rugby. — Nous rappelons que c'est dimanche 28 septembre qu'aura lieu au stade Lucien Desprats la grande réouverture en rugby avec un programme de haut niveau. Le club athlétique castelsarrasinois, commandé par le prestigieux Ricardo, donnera la réplique à notre équipe 1. Lors du match aller, le 14 septembre, notre équipe fort mixte fut nettement battue, mais nous espérons que dimanche, avec les rentrées des Puharé, Rigaudie, Carmen, St-Laurent, Bourdel, Sénac et certains jeunes l'équipe devrait avoir un bien meilleur rendement.

De son côté, l'équipe juniors devra se mesurer avec un adversaire des plus redoutables : nous voulons parler de la fameuse équipe des juniors A de U.S. Fumeloise et Libossienne. Dimanche dernier, en match aller, les Fumelois, après une partie menée à une allure folle triomphèrent de nos juniors avec une facilité déconcertante. Bien enlevée par leur demi de mêlée Peyrade, qui, l'an dernier opérait en équipe 1 de la section paloise, l'équipe a belle allure et pratique un très beau rugby. Notre équipe juniors légèrement renouvelée et jouant avec un peu plus de cœur, devrait limiter le score et faire figure honorable.

Pour compléter le programme, les juniors de Castelsarrasin donneront la réplique à une équipe du stade comprenant de nombreux cadets, encadrés par quelques joueurs un peu plus expérimentés. Le programme étant des plus chargés, le Stade cadurcien compte sur la bonne volonté de tous pour assurer le succès de cette belle manifestation sportive et lance un vibrant appel au public cadurcien pour venir nombreux assister aux exploits des athlètes en présence.

Tous les joueurs dont les noms suivent sont priés de se trouver dimanche au Stade à 13 h. 30 : Carmen, Bourdet, Sénac, Rivière, Ogé, Vidal, St-Laurent, Puharé, Planavergne, Fréjaville, Eugène, Magnani, Diflaza, Chappou, Brunk, Cubaynes, Rigaudi, Guillon, Lacher, Noyer, Pons, Larrière, Tasté, Bordes, Garrouty, Dutrieux, Iglesias, Gardanes, Pauley, Clavel, Palame, Lucie, Combebias, Labro, Joulé, Capis, Buisson, Bouillaguet, Barreau, Feyt, Gaillard, Guyen, Barron, Cerra, Reutenauer, ainsi que tous ceux désirant pratiquer le rugby.

Pour la vente de vos blés et céréales secondaires Maïs, avoines, orges, etc. adressez-vous à : P. LAMBERT à CAHORS, négociant agréé et dans ses magasins régionaux : REV. grains, à Labenque (Lot), CANIC, grains, à Ganiac, par Castelnaud-la-Plante (Lot), SAHUC, grains, à Thézels par Castelnaud-la-Plante (Lot), LACOSTE, grains, au Moulin-Neuf par Castelnaud-la-Plante (Lot), ESCABASSE, grains, à Montdormer (Lot), BOUPLICANTE, grains, à Beauregard (Lot), BESSEYRES, grains, à la Paille par St-Cyprien (Lot).

Paiement au comptant

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 28 septembre et le lundi 29 septembre, jusqu'à midi par la Pharmacie ORLIAC.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Albas Félicitations aux chasseurs. — Notre société locale de chasse a consacré le deuxième dimanche de l'ouverture de la chasse au profit des prisonniers. Une telle initiative fut couronnée de succès car 19 lapins, trois lièvres et un perdreau étaient au tableau à la fin de la journée.

C'est notre cordon bleu local, Mme Jeanne Poissot, patronne de l'hôtel, qui a bien voulu se charger bénévolement de préparer les boîtes de civet destinées à nos deux douzaines de prisonniers. Ceux qui n'ont pas pu assister à cette journée de chasse voudront bien imiter le geste de certains d'entre eux et verser une contribution aussi modeste soit-elle pour contribuer aux frais engagés pour la confection des boîtes. Leur obolo sera beaucoup moins importante que celle des chasseurs comme M. Dissac qui a fait don d'un beau capucin de huit livres, du jeune Bouyé qui a tué deux lapins et un lièvre, sans préjudice des autres qui ont grossi et embelli le tableau de leur lapin.

Tous ceux qui ont ainsi contribué à cette œuvre de fraternité locale à l'égard de nos chers prisonniers méritent d'être remerciés sans oublier le président de la société de chasse, M. Savis, qui a fait tous ses efforts pour assurer la réussite d'une excellente journée.

Anglars-Juillac Soirée récréative. — La population d'Anglars-Juillac, apprendra avec un certain plaisir que le groupe Jaciste d'Albas, déjà si avantageusement connu par ses précédentes représentations, va donner une nouvelle séance récréative dans la salle des fêtes de l'établissement hippique d'Anglars, dimanche prochain 28 septembre. La salle sera ouverte à 2 heures et demie de l'heure saïne et le spectacle commencera à trois heures précises. Nous engageons le nombreux public qui se pressera à l'entrée de prendre ses places assez tôt car on ne sa pas caser tout le monde et qu'il a fallu donner le même spectacle le dimanche suivant.

L'atmosphère du nouveau programme comporte une pièce régionaliste dans « La Nymphé du Bois d'Anglars », rédaction de la célèbre chanson de Jean d'Aymet. On verra donc en scène, le roi de Navarre, la Jeanne du Mas de Lérét, son fiancé Robert Lafitte, lequel fut contraint d'abandonner ses amours pour suivre Henri de Navarre au siège de Cahors dans les troupes protestantes alors qu'il trouva la mort sur le parvis de la cathédrale. Nous ne doutons pas que ce drame palpitant fasse vibrer tous les cœurs.

Enfin, l'on entendra des chansons populaires du répertoire régional, des danses du terroir, et en tout cela consiste le meilleur attrait pour des populations si éprises de leurs traditions ancestrales. Le succès est donc assuré et produira une nouvelle contribution appréciable à l'œuvre du Secours national.

Luzech Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira samedi soir 27 septembre à 21 heures (heure légale).

Ordre du jour : examen du compte administratif de 1940. Vote du budget additionnel de 1941. Affaires diverses.

Croisade de l'enfance. — La souscription en faveur de l'enfance, organisée par le « Secours national » dans la campagne d'été, a produit, dans le canton de Luzech, la somme de 6.907 francs.

Au Lilas Blanc ancienne Maison Thérion 79, Bd Gambetta, CAHORS Tél. 248

Les souscriptions pour la commune se sont élevées à la somme de 2.497 francs. Le délégué cantonal du S.N. remercie vivement toutes les personnes qui, généralement, ont participé à cette belle œuvre. Ravitaillement en pommes de terre et légumes secs. — Le maire de Luzech informe les producteurs que M. le Préfet du Lot vient de lui notifier les instructions interministérielles relatives à la collecte et à la réunion des ressources en pommes de terre et en légumes secs destinées au ravitaillement général.

Tous les producteurs qui ont mis en culture plus de 10 ares en pommes de terre et plus de 5 ares en légumes secs sont obligatoirement tenus de faire immédiatement leur déclaration à la mairie. Tous ceux qui ont mis en culture moins de 10 ares de pommes de terre et moins de 5 ares de légumes secs et qui désirent commercialiser une partie de leur récolte, doivent également en faire la déclaration à la mairie.

Il est rappelé que toute récolte de pommes de terre et de légumes secs destinée à la vente est soumise sans exception, ni réserve d'aucune sorte, à toutes les dispositions réglementaires ou administratives régissant la vente et le commerce des produits ci-dessus désignés. Des impositions individuelles seront déterminées et feront l'objet d'un « ordre de livraison ».

Montgesty Carnet noir. — Nous avons le regret d'annoncer la mort, à l'âge de 56 ans, de Mme Marie Roux, du village de Cascavel. Les obsèques ont eu lieu le 20 septembre, à l'église de Montgesty. Une nombreuse assistance de parents et d'amis, suivait le cortège. Nous adressons à M. René Roux, son fils, ainsi qu'à la famille, nos sincères condoléances.

Puy-l'Evêque Cartes d'alimentation. — La distribution des feuilles d'alimentation (pain, viande, matières grasses) pour le mois d'octobre, aura lieu aux jours suivants (salle de la Justice de Paix) : Lundi 29 septembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 30 septembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 1er octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 2 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 3 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 4 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 5 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 6 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 7 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 8 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 9 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 10 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 11 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 12 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 13 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 14 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 15 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 16 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 17 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 18 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 19 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 20 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 21 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 22 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 23 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 24 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 25 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 26 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 27 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 28 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 29 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 30 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 31 octobre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 1er novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 2 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 3 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 4 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 5 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 6 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 7 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 8 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 9 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 10 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 11 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 12 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 13 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 14 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 15 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 16 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 17 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 18 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 19 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 20 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 21 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 22 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 23 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 24 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 25 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 26 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 27 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 28 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 29 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 30 novembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 1er décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 2 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 3 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 4 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 5 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 6 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 7 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 8 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 9 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 10 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 11 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 12 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 13 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 14 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 15 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 16 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 17 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 18 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 19 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 20 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 21 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 22 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 23 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 24 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 25 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 26 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 27 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 28 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 29 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 30 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 31 décembre, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 1er janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 2 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 3 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 4 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 5 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 6 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 7 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 8 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 9 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 10 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 11 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 12 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 13 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 14 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 15 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 16 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 17 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 18 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 19 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 20 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 21 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 22 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 23 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 24 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 25 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 26 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 27 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 28 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 29 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 30 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 31 janvier, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 1er février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 2 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 3 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 4 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 5 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 6 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 7 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 8 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 9 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 10 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 11 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 12 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 13 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 14 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 15 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 16 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 17 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 18 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 19 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 20 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 21 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 22 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 23 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 24 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 25 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 26 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 27 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 28 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 29 février, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 1er mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 2 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 3 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 4 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 5 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 6 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 7 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 8 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 9 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 10 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 11 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 12 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 13 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 14 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 15 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 16 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 17 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 18 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 19 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 20 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 21 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 22 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 23 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 24 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 25 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 26 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 27 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 28 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 29 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 30 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 31 mars, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 1er avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 2 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 3 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 4 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 5 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 6 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 7 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 8 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 9 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 10 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 11 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 12 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 13 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 14 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 15 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 16 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 17 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 18 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 19 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 20 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 21 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 22 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 23 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 24 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 25 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 26 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 27 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 28 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 29 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 30 avril, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 1er mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 2 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 3 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 4 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 5 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 6 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 7 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 8 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 9 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 10 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 11 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 12 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 13 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 14 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 15 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 16 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 17 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 18 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 19 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 20 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 21 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 22 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 23 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 24 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 25 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 26 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 27 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 28 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 29 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 30 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 31 mai, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 1er juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mercredi 2 juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Jeudi 3 juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Vendredi 4 juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Samedi 5 juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Dimanche 6 juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Lundi 7 juin, de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 18 h., légale ; Mardi 8 juin, de 9 h. à 12